

Code d'éthique de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau



Pourquoi un code d'éthique ?

L'éthique fait appel à la disposition chez tout individu à accepter et respecter les valeurs d'autrui et des organismes auxquels il participe.

Le présent code d'éthique établit les valeurs fondamentales et les règles de conduite devant être adoptées par les membres de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau et de tout comité de travail s'y rattachant.

Il dresse les balises nécessaires à des échanges productifs et à l'instauration d'un climat de confiance au sein des différentes instances. Sans le respect d'un code d'éthique, nous pourrions éprouver beaucoup de difficultés à fonctionner au sein d'une table de concertation aussi large qu'est la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

Le succès et la viabilité des actions de cette grande concertation pour l'amélioration de la qualité de vie des Val-Gatinois seront en grande partie liés à la capacité de ses membres de faire preuve d'une telle attitude constructive.

I. LES VALEURS FONDAMENTALES

Le respect mutuel

Le respect mutuel consiste à admettre que les autres peuvent être différents dans leur analyse et à leur compréhension de la réalité. C'est donc faire preuve d'ouverture d'esprit face aux autres. Si vous respectez l'opinion et les propos des autres, ceux-ci se montreront respectueux envers les vôtres en retour.

La concertation

La concertation est l'échange d'idées et d'informations en vue d'une action. Elle implique la mise en commun de perspectives différentes, toutes aussi valables les unes que les autres, et ce dans un débat constructif et respectueux. Les parties prenantes y ont la responsabilité d'exprimer clairement leurs points de vue, tout en demeurant réceptives à ceux des autres.

La Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau vise l'amélioration de la qualité de vie par le développement et l'adoption d'une vision partagée des enjeux sociaux vécus par les Val-Gatinois et tout particulièrement auprès de la population vivant des inégalités sociales. L'emphase est mise sur la recherche de pistes d'action et de consensus solides ou, à défaut, de compromis valables. Le règlement de disputes de nature politique, interpersonnelle ou autre n'a pas sa place au sein des lieux de concertation de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

Code d'éthique de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau

L'engagement volontaire et le partenariat

La force d'intervention de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau repose sur l'engagement volontaire des différents intervenants et sur l'émergence de partenariats entre ces derniers. Par conséquent, la réflexion et les recommandations issues de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau visent à identifier les orientations et les actions à entreprendre par la communauté, sans chercher à les dicter ou à les imposer à une ou des parties en particulier. Dans cette logique, il ne revient pas aux membres de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau de juger de l'action ou de l'inaction des autres parties. Chacun est plutôt responsable d'évaluer dans quelle mesure l'organisme qu'il représente entend contribuer, de façon autonome ou en partenariat, à la mise en œuvre des pistes d'actions retenues.

II. LES RÈGLES DE CONDUITE DES MEMBRES ET DES ADMINISTRATEURS

Pour tous les membres (y compris les administrateurs) :

- a. Accepter et adopter les valeurs fondamentales de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau ;
- b. Être réceptif et respectueux de la position des autres participants ;
- c. Faire preuve de courtoisie en ayant recourt à un langage respectueux et approprié ;
- d. Chercher à apporter la perspective de l'organisme qu'il représente plutôt que son opinion personnelle (ne s'applique pas aux membres qui participent à titre de citoyen) ;
- e. Participer aux échanges par des propos constructifs mettant davantage l'emphase sur l'identification des pistes d'action et des solutions aux problèmes abordés ;
- f. S'abstenir de toute forme d'attaque verbale, de dénonciation, de harcèlement ou d'accusation directement dirigée à une personne, à une entreprise, à une municipalité ou à une organisation ;
- g. S'abstenir de toute forme de discrimination, notamment celles basées sur l'âge, le sexe, l'origine culturelle, la situation financière, la religion, les liens parentaux, etc.;
- h. Respecter l'ordre du jour et travailler dans le but d'atteindre les objectifs fixés pour chaque rencontre ;
- i. S'abstenir d'utiliser publiquement ou de transmettre pour diffusion, oralement ou par écrit, toute information de nature confidentielle ou privée ayant été échangée lors des rencontres de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, à moins d'en avoir préalablement reçu le consentement de la part de la ou des partie(s) concernée(s) par cette information ;

Pour les administrateurs :

- j. Refuser de tirer un avantage privilégié, que ce soit personnel ou pour son organisation, des renseignements obtenus dans le cadre des rencontres et faire preuve de discrétion au niveau des dossiers qui l'exigent ;
- k. S'abstenir d'exprimer, en dehors des rencontres du conseil de concertation, une idée ou une prise de position au nom dudit conseil. Seuls le président, le vice-président et le directeur de

Code d'éthique de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau

la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau sont habilités à intervenir en tant que porte-parole du conseil de concertation ;

- I. Être solidaire aux décisions prises par le conseil d'administration ;
- m. Avoir pris connaissance des règlements généraux de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, dont notamment les dispositions relatives au conseil d'administration, et les respecter.

III. PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Les membres dont le comportement ira à l'encontre du présent code d'éthique seront ramenés à l'ordre selon la procédure disciplinaire adoptée par le conseil d'administration de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

Les membres qui démontreront une inaptitude à respecter les dispositions du code d'éthique verront leur statut révoqué.

IV. ENGAGEMENT PERSONNEL

Après lecture du présent code d'éthique, je soussigné(e) m'engage personnellement à en respecter l'ensemble des dispositions ainsi que l'esprit qui en découle.

Nom : _____ Organisme _____

Signature : _____ Date : _____